

## CONSEIL D'ETAT

### RECTIFICATIF

#### **Loi portant harmonisation des clés de répartition des impôts par l'Etat et les communes, du 2 décembre 2013**

(Loi publiée dans le numéro 51 de la Feuille officielle, du 20 décembre 2013)

Le texte publié au chapitre *IV* de cette loi est incorrect. Le texte exact est le suivant:

<sup>2</sup>Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. *(suppression de: à l'exception de la modification du décret approuvant une modification apportée à l'accord signé le 11 avril 1983 par le Conseil fédéral et par le Gouvernement de la République française relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers d'une part, concernant la compensation financière prévue par cet accord d'autre part, du 24 mars 1986, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.)*

Neuchâtel, le 28 mars 2014

---